



Conseil communal
Ecublens VD

Ecublens VD, le 19 juin 2009

Type : Postulat Motion Amendement

Autre (préciser)

Sujet : Step Bussigny

Suite aux problèmes de fonctionnement de la station d'épuration de Bussigny et à l'entrée en vigueur de nouvelles normes en matière d'épuration, qui vont engendrer de lourdes dépenses, je demande à la municipalité d'étudier différentes solutions pour résoudre ce problème, à savoir

- coûts de raccordement et de traitement aux Step de Morfes ou Lausanne
- rénovation, aggrandissement, mise aux normes de la step de Bussigny

Nom, Prénom : Karlen Samuel

Signature : [Signature]

Caisse de pension des TL et de la ville de Lausanne

Notre ville va passer à la caisse comme toute les communes rattachées aux TL !
En septembre prochain, le conseil fédéral présentera la mouture définitive de son projet de loi sur le financement des institutions de prévoyance de droit public. Ainsi qu'il l'a annoncé, le Gouvernement fédéral entend imposer une capitalisation à 100% des caisses publiques et interdire le financement mixte qui veut qu'une partie des prestations soit payée par le capital accumulé.

En lisant la réponse de la municipalité, je constate qu'une partie des subventions payées par notre commune, et donc par ces contribuables ont été détournées de son but qui est de servir à développer l'offre de transport publics.

Une partie des subventions a servi a crée des provisions, et cela pendant dix ans, en vue de renflouer la CPCL. Cela ne parait choquant.

Quelle est la position de la municipalité à ce sujet ? Ne conviendrait-il pas de demander une plus grande transparence des comptes des TL ?

Dans sa réponse, la municipalité nous informe que l'objectif des TL est d'atteindre le 60% du taux de couverture. Selon eux, une recapitalisation de 80 voir 100% est en négociation au niveau fédéral, mais n'ait pas prêt d'être appliquée au TL. Permettez-moi de m'étonner de cet état de fait puisqu'un communiqué des directeurs cantonaux des finances, au début juin, précisait la volonté du conseil fédéral d'imposer un taux de couverture à 100%.

Au point B des réponses de la municipalité, elle nous informe que nous participons selon la péréquation en vigueur à savoir 3.8% de 1.4 millions, soit à hauteur de Fr. 55 000.-.
Je n'ai pas été beaucoup à l'école dans mes jeunes années mais 3.8% de 1.4millions à mon avis cela fait FR 49 500.- . Chercher la faute de calcul et merci à la municipalité de m'expliquer l'écart entre ces deux montants.

Réponse E de la municipalité : les chiffres mentionnés ne correspondent pas aux chiffres du communiqué de presse du Conseil d'Etat, qui sont parus dans la FAO. Ceci est encore une réponse approximative de la municipalité. Je m'étonne aussi qu'aucune mention, ne soit faite sur de tel disfonctionnement, dans les rapports de gestion de la municipalité.

J'ai consulté le registre du commerce du canton de Vaud et j'ai découvert qu'un fond de financement de la caisse de pension des TL y avait été enregistré, sous la forme d'une fondation. Le but de cette fondation est notamment de couvrir les déficits de la CPCL.
Est-ce la municipalité est au courant de l'existence de cette fondation ?

Considère-t-elle qu'une telle fondation, alimentée par des subventions versées notamment par notre commune est admissible.

Je resterai attentif quand aux deux questions restant en attente, et me permettrai de revenir sur ces sujets en cour d'année.

Questions complémentaires :

Combien nous coûtera au final à la commune une recapitalisation à 100% de la caisse des TL ?

Sur combien d'année ce projet est-il prévu ?

Pourquoi les fonds versés à ce jour sont-ils capitalisé dans une fondation ?

Quel est l'organe de contrôle de cette fondation ?

Quel est le montant de la capitalisation de cette fondation ?

Quand les fonds capitalisés seront-ils versés à la CPCL ?

Pourquoi n'est nullement fait par des différents disfonctionnements dans le rapport de gestion de la municipalité ?

La fiduciaire été-elle au courant de cet état de fait ?

Mesdames et Messieurs, chers amis, chères connaissances, chers collègues,...

Une année de Présidence se termine. Quelle année !

J'ai été plongé dans le bain de manière bien brutale et rapide...oui, dans le bain.

Qui plus est dans une eau chaude et agitée. De gros bouillons faits de sous-amendements et de votations complexes m'ont accueilli dès le départ. Comme toujours en arrivant dans l'eau trop chaude, on hésite, on se tend, on a la chair de poule. Puis finalement on se laisse aller à se relaxer dans cet élément agréable. On se prend à apprécier les remous.

Dans le bain on passe une partie du temps à frotter, gratter, travailler. Gérer notre Conseil n'est pas toujours de tout repos. Qu'il s'agisse de préparer toutes ces séances ou de diriger les débats, on se prend quand même vite au jeu. On peut toujours faire des erreurs, on oublie de nettoyer quelques centimètres carrés ou bien on utilise un savon au pH pas adapté. Il est même des momets difficiles, comme lorsque l'on essaye désespérément d'atteindre le milieu du dos avec le gant de toilette. Mais au final on en sort content, fier de l'avoir fait, en espérant l'avoir fait au mieux. Et puis il n'y a que ceux qui ne font rien qui ne se trompent jamais.

Mais quand on prend un bain, c'est aussi pour le plaisir de se relaxer. La détente, ... les apéritifs, les repas, les représentations. Cette partie du mandat a été pour moi extrêmement enrichissante, me permettant de découvrir les saveurs de sels de bains que je connaissais peu, d'aller à la rencontre de sociétés locales qui m'étaient parfois complètement hermétiques. C'est donc avec un grand plaisir que j'ai porté les salutations et le soutien de notre Conseil à de nombreuses assemblées, verrées, présentations. Et puis cela a été l'occasion de l'achat de nouveaux costumes et de cravates ; bien que j'aie toujours de la peine avec ces dernières.

On notera encore que la baignoire proposée n'est pas très grande, ce qui m'amène à deux petits regrets... Ce n'est pas une baignoire

deux places, et ma femme a eu plus d'une fois l'impression d'avoir davantage un colocataire qu'un mari. Et puis on a peu d'espace pour bouger et se défouler ; c'est donc avec un plaisir certain que je vais retourner dans la piscine publique pour débattre à nouveau avec vous, l'esprit plein d'idées à vous faire partager.

Au moment de sortir du bain, quand l'eau devient froide d'avoir fait tant et tant de choses, on revient en arrière et on se demande si on n'a rien oublié, si tout a été bien fait, si on a bien rangé les savons pour la prochaine personne à y passer. Et on espère ne pas avoir trop inondé les alentours de la baignoire. Car bien qu'heureux d'avoir effectué ce mandat, et fier de vous avoir représenté pendant une année, j'espère avoir été à la hauteur de vos attentes. Il faut dire que mon prédécesseur avait placé la barre bien haut et que je ne disposais pas de son expérience, j'avais donc une grosse pression sur les épaules ; étonnant comme une simple baignoire peut vous faire ressentir la pression des grands fonds.

Et puis pour finir, j'aurai aussi une petite pensée pour remercier toutes celles et tous ceux qui ont construit la baignoire, monté le robinet ou fait couler cette eau, parfois même qui ont refait l'isolation ou épongé les éclaboussures. Je pense à tout le Bureau sur lequel j'ai pu compter pendant une année, et en particulier à notre secrétaire qui fait un travail remarquable. Je remercie aussi les services de l'administration communale avec leur réactivité et leur serviabilité sans faille. Vous aussi toutes et tous, du Conseil ou de la Municipalité, avec qui j'ai eu l'occasion de travailler pendant cette année, et que j'ai appris à connaître.

Voilà, mon mandat arrive donc à son terme. C'est donc non sans une certaine émotion que je vais tirer le bouchon de la baignoire et laisser l'eau s'écouler pour vous annoncer pour la dernière fois que la séance est levée...